Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_001-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_001

Administration générale – Mise à jour annuelle du tableau des effectifs - Suppression et création de postes

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

Considérant qu'un poste à temps complet est ouvert au grade d'Opérateur des activités physiques et sportives Principal appartenant à la catégorie C de la filière sportive au sein du complexe aquatique ;

Considérant que les Maitres-Nageurs doivent statutairement être nommés dans des grades issus du cadre d'emplois des Éducateurs sportifs (catégorie B) afin de pouvoir pratiquer l'enseignement, qu'à défaut, ils ne sont autorisés qu'à la surveillance des baignades ;

Considérant que suite au départ de l'agent titulaire du poste, il convient de remédier à cette irrégularité statutaire en supprimant le poste vacant qui ne correspond à aucun besoin et en créant à la place un poste d'Éducateur des activités physiques et sportives en catégorie B afin de disposer au tableau des effectifs des 3 postes d'Éducateurs nécessaires au fonctionnement de la piscine depuis la restructuration du complexe en septembre 2022 ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_001-DE

Considérant l'avis favorable du Comité Social en séance du 20 janvier 2026 ;
Considérant l'avis favorable du Bureau en séance du 29 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de supprimer l'emploi vacant à temps complet susmentionné correspondant au grade d'Opérateur des activités physiques et sportives Principal et de créer un emploi permanent de Maitre-Nageur Sauveteur affecté au complexe aquatique, à temps complet, au grade d'Éducateur des activités physiques et sportives, relevant du cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives de la filière sportive de la catégorie B,
  Il est précisé que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8,2° du CGFP en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires ou de lauréats de concours,
- de mettre à jour le tableau des emplois ainsi modifié à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:30:09 +01'00'